



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

1/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial QUIBILIUM
UFI E4C3-CD1K-C006-AV11
Code du produit (UVP) 89611032

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer CropScience
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Danger par aspiration: Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

2/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)

Danger par aspiration: Catégorie 1

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë: Catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Irritation cutanée: Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Pyraclostrobine
- Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1 % naphthalène
- 2-Ethylhexanol



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

3/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUN401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P264	Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P301 + P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P331	NE PAS faire vomir.
P333 + P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

pyraclostrobine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)
Pyraclostrobine 200 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS /	Classification	Conc. [%]
-----	-----------	----------------	-----------



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

4/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

	No.-CE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Pyraclostrobine	175013-18-0	Acute Tox. 3, H331 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 STOT SE 3, H335	19,16
Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, <1 % naphthalène	922-153-0 01-2119451097-39-xxxx	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	< 55
Acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, sels de calcium	1335202-81-7 01-2119560592-37-XXXX	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	< 5
2-Ethylhexanol	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20-xxxx	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	< 5

Information supplémentaire

Pyraclostrobine	175013-18-0	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
-----------------	-------------	---------------------------------------

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

2-Ethylhexanol (104-76-7)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

5/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Nausée, Vertiges, Mal de tête, Somnolence, Irritation gastro-intestinale, Vomissements, Diarrhée, L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie., Difficultés respiratoires

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

Traitement Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. En cas d'aspiration, envisager une intubation et un lavage bronchique. Un traitement symptomatique adapté à l'état du patient est recommandé.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Acide chlorhydrique (HCl), Oxydes d'azote (NO_x), Oxydes de soufre, Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

6/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker à plus de 40 °C. Ne pas conserver à une température inférieure à 0 °C. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
2-Ethylhexanol	104-76-7	5,4 mg/m ³ /1 ppm (VME)	03 2020	INRS (FR)
2-Ethylhexanol	104-76-7	5,4 mg/m ³ /1 ppm (TWA)	02 2017	EU ELV
2-Ethylhexanol	104-76-7	1 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

7/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.
Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.
En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.
Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	jaune à brun
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
Température de	< -20 °C



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

8/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

solidification/durcissement

Point d'ébullition env. 244 °C
Données se rapportent au solvant.

Inflammabilité Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Point d'éclair 118 °C

Température d'auto-inflammation 450 °C

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA) Donnée non disponible

pH 5 - 7 (1 %) (20 °C)

Viscosité, dynamique 16,1 mPa.s (40 °C)
Gradient de vitesse 100 /s

Viscosité, cinématique env. 15,8 mm²/s (40 °C)

Hydrosolubilité émulsionnable

Coefficient de partage: n-octanol/eau pyraclostrobine: log Pow: 3,99 (20 °C)

Pression de vapeur env. 0,003 kPa (20 °C)
Les données se rapportent au solvant.

Densité 1,01 - 1,05 g/cm³ (20 °C)

Densité relative Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Evaluation nano particules Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes

Taille des particules Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosivité Non explosif

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Autres propriétés physico-chimiques Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

9/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans des conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	Acides forts, Des bases fortes, Oxydants forts, Stocker dans l'emballage d'origine.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (Rat) env. 500 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 (Rat) 4,48 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable. Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité cutanée aiguë	DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant pour la peau. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. (Lapin) Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peau: Sensibilisant (Cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	
pyraclostrobine : Peut irriter les voies respiratoires.	
Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	
pyraclostrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Evaluation de la mutagénèse	



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

10/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

pyraclostrobine : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

pyraclostrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

pyraclostrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

pyraclostrobine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

L'information fournie est basée sur les données des composants et de la toxicologie de produits similaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,036 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)) 0,065 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 48 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

Toxicité des plantes aquatiques

CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 14,2 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Le test a été réalisé avec une formulation similaire.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

pyraclostrobine:
Difficilement biodégradable.



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

11/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

Koc pyraclostrobine: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation pyraclostrobine: Facteur de bioconcentration (FBC) 379 - 507
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol pyraclostrobine: Absorbé par le sol. Présente un faible risque de lixiviation dans les eaux souterraines ou d'écoulement dans les couches plus profondes du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Évaluation PBT et vPvB pyraclostrobine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets **02 01 08*** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

3082



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

12/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (PYRACLOSTROBINE, SOLVANT NAPHTA)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBIN, SOLVENT NAPHTHA)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (PYRACLOSTROBIN, SOLVENT NAPHTHA)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

13/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

- | | |
|----|--|
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau). |
| 9 | Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques. |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

BASF France SAS

Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

- | | |
|------|---|
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H331 | Toxique par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Abréviations et acronymes

- | | |
|-----------------|---|
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| CE _x | Concentration d'Effet pour X% |
| CI _x | Concentration d'Inhibition pour X% |
| CL _x | Concentration Létale pour X% |
| Conc. | Concentration |
| DL _x | Dose Létale pour X% |
| EINECS | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes |
| ELINCS | Inventaire européen des substances chimiques notifiées |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| IATA | International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses |
| IBC | International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC) |



QUIBILIUM

Version 1 / F
102000061131

14/14

Date de révision: 03.07.2023
Date d'impression: 03.07.2023

IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne
UN	Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--